

AVENANT N° 1

Marché Public de Fournitures et Services N°06/102U

Maintenance des conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets recyclables sur les communes de Blanquefort, Saint Aubin de Médoc et Eysines (zone maraîchère)

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mail)

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX Cedex
Tel : 05.56.99.84.84.
Télécopie : 05.56.96.19.40.
Mail : www.lacub.com

Titulaires du marché objet du présent avenant : **CITEC ENVIRONNEMENT**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'Appel d'Offres (le cas échéant) : **Sans Objet**

Montant initial du marché :
54 885 €HT

Modifications successives par avenant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre »			

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

PREAMBULE

Le 27 juin 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a notifié à la société CITEC Environnement le marché n°06/102U relatif à la maintenance de conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets recyclables sur les communes de Blanquefort, Saint Aubin de Médoc et Eysines (zone maraîchère).

Le montant de ce marché est de 54 885 € HT.

Ce marché à bons de commande a été conclu pour une durée de quatre années à compter de sa notification, soit jusqu'au 26 juin 2010.

Plusieurs marchés similaires à celui-ci (fourniture, distribution, maintenance de conteneurs) couvrant, chacun un secteur géographique précis du territoire communautaire, arrivent à échéance de manière échelonnée sur l'année 2010. Dans un souci d'optimisation des deniers publics, afin de permettre la meilleure mise en concurrence possible des opérateurs et les meilleures offres, ainsi que dans la perspective d'une rationalisation de la gestion des procédures de marchés publics, il est envisagé de regrouper ces différents marchés et de les relancer sous une consultation unique qui sera allotie.

Pour y parvenir, il est nécessaire de prolonger les différents marchés actuels afin qu'ils s'achèvent tous à la même date, soit le 31 octobre 2010, afin de garantir une continuité de service public aux administrés.

ARTICLE 1 : OBJET

L'avenant n°1 a pour objet la prolongation du présent marché jusqu'au 31 octobre 2010.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles du présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

C. Signatures des parties

EXE4

A , le

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Marché N° 06/102U | Avenant N° 1 page : 3 / 3